

ANNEXE 32 bis

Cas particuliers des cartons individuels ou collectifs (marquage des objets).

I. OUBLI DU MARQUAGE DU CERCLE :

L'arbitre interviendra d'abord par un avertissement verbal auprès du joueur qui sera responsable de l'oubli (celui qui aura lancé ou posé le but).

Ensuite, deux cas :

- Suite à cet avertissement verbal, le joueur marquera le cercle. **Aucune sanction ne sera remise.**
- Suite à cet avertissement verbal, si le joueur ne marque pas le cercle de manière volontaire (refus, récidive importante d'oublis le long de la partie...), **un carton lui sera remis pour faute de comportement individuel.**

II. OUBLI DU MARQUAGE DU BUT :

DEUX CAS

A. Le but lancé ou déplacé en cours de mène :

L'arbitre interviendra d'abord par un avertissement verbal auprès du joueur qui sera responsable de l'oubli (celui qui aura lancé ou déplacé le but).

Ensuite, deux cas :

- Suite à cet avertissement verbal, le joueur marquera le but lancé ou déplacé. **Aucune sanction ne sera remise.**
- Suite à cet avertissement verbal, si le joueur ne marque pas le but lancé ou déplacé de manière volontaire (refus, récidive importante d'oublis le long de la partie...), **un carton lui sera remis pour faute de comportement individuel.**

B. Le but posé :

L'arbitre interviendra d'abord par un avertissement verbal auprès du joueur qui sera responsable de l'oubli (celui qui aura posé le but).

Ensuite, deux cas :

- Suite à cet avertissement verbal, le joueur **marquera** le but posé. **Aucune sanction ne sera remise.**
- Suite à cet avertissement verbal, si le joueur **ne marque pas** le but posé de manière volontaire (refus), **un carton lui sera remis pour faute de comportement individuel.**

En cas de **récidive** de non marquage volontaire, **un nouveau carton pour faute de comportement sera infligé à l'ensemble de l'équipe**, lequel s'ajoute, le cas échéant, aux cartons reçus précédemment.

(**Rappel** : il n'existe pas de carton orange pour faute de comportement, un carton rouge pour faute de comportement = exclusion de la compétition).

III. DEPASSEMENT DU TEMPS :

Carton collectif pour faute de jeu dès la première faute.

Annexe validée par la CNA 06/2022.